

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

VILLE DE PARAY-VIEILLE-POSTE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 25 septembre 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt cinq septembre, à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Paray-Vieille-Poste, légalement convoqué, s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, en salle du Conseil Municipal Pierre Bouquet, sous la présidence de Nathalie LALLIER, Maire.

Nombre de membres du Conseil Municipal en exercice	29
Présents	21
Pouvoirs	8
Votants	29

**Présents :**

Nathalie LALLIER, Fabrice WARGNIER, Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Alain COQUERAY, Pascal BRULFERT, Virginie PAPIN-FILIPPE, Michèle PRIEUR, Sylvain HAMARD, Martine TEILLOUT, Jacques DI MARCO, Paola CORREIA, Sandrine PISANI-VETTRAINO, Carole OUVRARD, Adrien LEPORINI, Léa BELLARD, Ugo CAPOCCI, Nathanaël VETTRAINO, Claire MAURANGES, Gino CAPOCCI, Stéphanie JANKIEWICZ, Philippe BABY

**Absent(s) excusé(s) et représenté(s) :**

Fouad IDHAMMOU a donné pouvoir à Nathalie LALLIER, Françoise DODDI-POUYET a donné pouvoir à Sylvain HAMARD, Catherine REYT a donné pouvoir à Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Hélène COLELLA a donné pouvoir à Michèle PRIEUR, Guillaume REJMENT a donné pouvoir à Alain COQUERAY, Alexandre MIRANDA a donné pouvoir à Fabrice WARGNIER, Pascal PICARD a donné pouvoir à Gino CAPOCCI, Peggy PERROCHON a donné pouvoir à Stéphanie JANKIEWICZ

**Secrétaire de séance :** Nathanaël VETTRAINO

**DELIBERATION N° DEL\_2023\_049**

**OBJET: ACTUALISATION DE MANDATS SIMPLES DE VENTE DANS LE CADRE DE LA CESSION DU BIEN IMMOBILIER SIS 14 RUE DES MARRONNIERS, CADASTRÉ AC 694**

Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI, Maire-Adjointe en charge du Cadre de vie et de l'Aménagement, expose,

Par délibération n° DEL\_2023\_008 en date du 13 février 2023, le conseil municipal a approuvé les modalités de mandat simple de vente dans le cadre de la cession du bien immobilier sis 14 rue des Marronniers, cadastré AC 694.

Cette parcelle, d'une superficie de 376 m<sup>2</sup> dont 94 m<sup>2</sup> habitable, n'a fait l'objet d'aucune visite ni d'aucune offre depuis sa mise en vente.

Aussi, au vu de la conjoncture actuelle et de la crise immobilière, il est proposé de baisser le prix de mise en vente de 10 % de la valeur de ce bien, dans les limites fixées par l'avis des domaines.

Par ailleurs, la commune souhaite donner la meilleure publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier.

Il est ainsi proposé de faire appel à l'agence « Agence de l'Église » sise 19 avenue Aristide Briand à Paray-Vieille-Poste et à l'agence « Bravo Immo » sise 33 Boulevard de Fontainebleau à Paray-Vieille-Poste.

Les modalités proposées sont les suivantes :

- La durée du mandat est fixée à 12 mois pour l'agence « Bravo Immo » et pour « L'agence de l'Église » ;
- La rémunération du mandataire sera de 10 000 € TVA incluse, à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal ayant entendu l'exposé de Madame Caroline DELAVEAU-PIERACCI,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-1 et L2241-1, VU l'estimation de l'avis des domaines ci-annexée, en date du 27 décembre 2022 estimant la valeur vénale du bien sis 14 rue des Marronniers à 435 000 €,

VU la délibération n° DEL\_2023\_008 en date du 13 février 2023 portant sur un mandat simple de vente dans le cadre de la cession du bien immobilier sis 14 rue des Marronniers, cadastré AC694,

VU l'avis de la commission Cadre de Vie, Aménagement et Transition écologique en date du 13 septembre 2023,

VU l'avis de la commission des Finances, Ressources Humaines et Administration Générale en date du 19 septembre 2023,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite se libérer d'une partie de son foncier pour faire rentrer des recettes qui viendront abonder le budget communal,

CONSIDÉRANT que la commune n'a pas de projet d'intérêt général sur cette parcelle et qu'elle n'y organise plus d'activité,

CONSIDÉRANT que la commune souhaite donner la meilleure publicité à cette offre de vente en sollicitant le concours des professionnels de l'immobilier,

CONSIDÉRANT que cette parcelle n'a fait l'objet d'aucune visite ni d'offre depuis sa mise en vente,

Après avoir délibéré **à l'unanimité**,

**APPROUVE** les modalités de mise en vente du bien immobilier concerné.

**AUTORISE** Madame le Maire à donner mandat de vente sans exclusivité aux agences immobilières « Agence de l'Église » et « Bravo Immo » pour mettre en vente le bien immobilier sis 14 rue des Marronniers, cadastré AC694, et à signer tous documents afférents.

Envoyé en préfecture le 28/09/2023

Reçu en préfecture le 28/09/2023

Publié le



ID : 091-219104791-20230925-DEL\_2023\_049-DE

Fait et délibéré à Paray-Vieille-Poste,  
Pour extrait conforme,